



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3397

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Modernisation de l'unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) de Rillieux la Pape - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 18 mars 2019****Délibération n° 2019-3397**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Modernisation de l'unité de traitement et valorisation énergétique (UTVE) de Rillieux la Pape - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon dispose de 2 UTVE des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, mises en service en 1989. Ces 2 unités permettent la valorisation énergétique sous forme de chaleur sur les réseaux de chauffage urbain et d'électricité d'environ 400 000 tonnes de déchets par an.

L'UTVE Lyon sud, située sur le port Édouard Herriot dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon est exploitée en régie directe. Elle traite 255 000 tonnes de déchets par an.

L'UTVE des déchets ménagers de Lyon nord, située à Rillieux la Pape, traite environ 145 000 tonnes de déchets par an. Elle est gérée par un contrat de délégation de service public (DSP) avec Valorly (Groupe Suez environnement) qui arrive à échéance le 30 juin 2019. Le contrat actuel de l'UTVE ne pourrait plus être qualifié de DSP en l'état actuel du droit car il comprend un tonnage minimum garanti de déchets livré à l'usine qui empêche l'existence d'un risque d'exploitation.

Depuis 2016, les services de la Métropole travaillent sur la suite à donner après l'échéance de la DSP en cours. Le choix a été fait de réaliser des travaux sur l'usine existante pour la maintenir en fonctionnement et améliorer les performances.

La Métropole a retenu le renouvellement de la gestion externe de cette usine, pour une durée de 8 ans, sous forme d'un marché global de performance. Ce montage juridique a été estimé avantageux pour la Métropole eu égard à 2 critères essentiels :

- financier : le coût du marché est estimé inférieur de plus de 10 % au coût de la DSP (absence de financement du risque d'exploitation, avantages sur la fiscalité, etc.),
- technique : dans le cadre d'un marché, la Métropole maîtrise son gisement et peut répartir librement les déchets et donc décider de la constitution de vides de fours sur une seule des 2 usines.

**II - Projet**

Le futur marché comprend :

- l'exploitation complète de cette installation sur 8 années, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2027 (ainsi qu'une période de tuilage avec l'exploitant actuel de 3 mois, du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2019),
- la réalisation de travaux de modernisation de cette installation avec pour objectifs :
  - . l'amélioration de la fourniture de chaleur sur le réseau de chauffage urbain de la Commune de Rillieux la Pape (contrat de DSP),
  - . l'amélioration de la qualité des rejets air et eau, en prévision des exigences européennes à venir,
  - . la sécurisation du taux de performance énergétique global permettant, notamment, de continuer à bénéficier d'un abattement sur le taux de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP),

- . la fiabilisation technique de l'outil grâce à la résolution des problématiques d'exploitation connues sur le matériel, en particuliers l'amélioration de la combustion ayant un impact direct sur la disponibilité de l'installation (20 semaines de fonctionnement minimum entre 2 arrêts consécutifs sur une même ligne),
- . le développement de l'interface avec le réseau de chaleur de la Commune de Rillieux la Pape et la chaufferie biomasse Ambrea située à proximité de l'UTVE,
- . la création d'un circuit de visite pédagogique sur le site,
- . la création de locaux destinés aux agents de la Métropole (pesée et direction) ainsi qu'aux agents de collecte (accueil ripeurs).

La Métropole est maître d'ouvrage des travaux de modernisation et à ce titre, contrôle et finance directement ces travaux.

Le marché est composé de 2 phases :

- phase 1 : du 1<sup>er</sup> juillet 2019 jusqu'au 30 septembre 2022 au plus tard : conception-réalisation de travaux de modernisation et exploitation-maintenance avant et pendant les travaux, dans le respect de la continuité de service de l'UTVE,
- phase 2 : du 30 septembre 2022 au plus tard jusqu'au 30 juin 2027 : exploitation-maintenance en marche normale de l'UTVE modernisée.

Le passage de la phase 1 à la phase 2 est conditionné par la date de mise en service industrielle (MSI) sur laquelle les candidats s'engagent. Celle-ci est exigée au plus tard au 30 septembre 2022. Les candidats ont la possibilité d'optimiser la durée des travaux de modernisation de manière à obtenir les meilleures performances sur la durée du marché.

Le plan d'amélioration se décline sous forme d'un programme de travaux combinant des travaux de modernisation obligatoires et des travaux avec solution technique ouverte, et couvrant les champs techniques suivant :

- travaux obligatoires :

. relatifs à l'optimisation des installations :

- la mise aux normes de la détection et protection incendie,
- l'ajout de mesures en continu sur les paramètres acide chlorhydrique et dioxydes de soufre en sortie de chaudière,
- le démantèlement de la chaudière gaz secours inutilisée ;

. relatifs aux performances énergétiques :

- l'adaptation des interfaces de l'UTVE avec le réseau de chaleur selon les nouveaux périmètres de marchés ;

. relatifs aux performances environnementales :

- la mesure en continu du mercure en cheminée pour répondre aux normes européennes en projet ;

. relatifs à la visibilité du site :

- la conception d'un parcours de visite et d'une salle pédagogique pour le public,
- l'amélioration de l'intégration paysagère ;

. relatifs à l'accueil des agents de la Métropole et de ses sous-traitants :

- la création d'un espace de travail dédié aux agents de pesée,
- la création d'un espace d'attente pour les équipiers de collecte conformément aux règles de sécurité du site qui impose au chauffeur d'être seul dans le véhicule à l'arrivée à quai,
- la création d'un bureau, espace de réunion à l'étage de direction ;

- travaux ouverts :

. relatifs à l'optimisation de la disponibilité et de la capacité des installations :

- la limitation des phénomènes d'accrochage dans les fours pour n'arrêter chaque ligne qu'au bout de 20 semaines consécutives contre 10 semaines aujourd'hui ;

. relatifs aux performances énergétiques :

- la garantie d'une TGAP sur les tonnages réceptionnés, en assurant au moins 65 % de performance énergétique et au plus 80 mg/Nm3 d'oxydes d'azote en émission,
- l'optimisation de la performance énergétique du site et la désinstallation des équipements inutiles,
- la mise en place de compteurs de performance énergétiques ;

. relatifs aux performances environnementales :

- l'amélioration des rejets atmosphériques pour répondre aux normes européennes en projet,
- l'amélioration des rejets liquides,
- l'amélioration des performances de production de sous-produits.

Les candidats se sont engagés sur des garanties de fonctionnement de l'UTVE modernisée sur la base de leur programme de travaux. Ces garanties sont formulées en termes de tonnage annuel incinéré minimum et de disponibilité minimum de l'installation.

Les estimations des travaux de modernisation varient entre 17 500 000 et 19 500 000 € HT en fonction des offres et de leurs variantes sur les rejets liquides. Le projet final est estimé à 18 790 000 € HT et se décomposerait comme suit :

Dépenses pour le projet	2019 (en € HT)	2020 (en € HT)	2021 (en € HT)	Total (en € HT)
études et précommandes	2 000 000	775 000		<b>2 775 000</b>
travaux génie civil		1 445 882	174 118	<b>1 620 000</b>
équipements	1 000 000	9 936 765	1 458 235	<b>12 395 000</b>
constitution des stocks		16 324	2 176	<b>18 500</b>
circuit de visite et intégration paysagère		639 706	65 294	<b>705 000</b>
coordination et maîtrise d'œuvre	100 000	1 026 324	150 176	<b>1 276 500</b>
<b>Total</b>	<b>3 100 000</b>	<b>13 840 001</b>	<b>1 849 999</b>	<b>18 790 000</b>

Le montage permet à la Métropole de récupérer la TVA sur le montant total grâce au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

### III - Gestion future des coûts induits

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service traitement et valorisation énergétique de la direction adjointe gestion des déchets.

Le chiffre d'affaires du titulaire est estimé de 10 400 000 € annuel hors révision indiciaire des prix, sur la phase d'exploitation de l'UTVE modernisée pour 145 000 tonnes de déchets ménagers traités.

Exercice base 145 000 tonnes / an	DSP 1989-2019 (exercice 2018) (en €)	Marché 2019-2027 (en €)
fonctionnement	12 300 000	10 000 000
gestion des résidus (cendres et mâchefers)	2 900 000	inclus
recettes d'énergie reversées à la Métropole de Lyon	- 3 300 000	- 2 500 000
TGAP	400 000	400 000
<b>Total HT</b>	<b>12 300 000</b>	<b>7 900 000</b>
coût à la tonne (TGAP et TVA à 10 % incluses)	93 € TTC/tonne	59 € TTC/tonne

Les recettes issues de la vente d'énergies, fourniture de chaleur sur le réseau de chauffage urbain de Rillieux la Pape et production d'électricité excédentaire à la consommation du site, sont perçues par la Métropole. Le marché prévoit un intéressement du titulaire versé à la date d'anniversaire du marché. Il correspond à 30 % des recettes électriques perçues et 30 % des recettes de chaleur perçues. Au-delà de 100 000 MWh de chaleur annuelle cumulée sur l'année civile, l'intéressement perçu évolue à 65 % des recettes de chaleur perçues par la Métropole. Le montant total de recettes estimé à percevoir par la Métropole est estimé à 2 500 000 € hors révision indiciaire annuelle par an. Sur le contrat de DSP 1989-2019, le mécanisme de redevance énergie établi à partir de forfaits quantitatifs de chaleur et d'électricité, représentait une redevance annuelle d'environ 3 300 000 €.

#### IV - Calendrier prévisionnel

- calendrier administratif :

- . comité d'engagement : 22 janvier 2019,
- . commission d'appel d'offre : 15 février 2019,
- . Conseil de la Métropole : 18 mars 2019,
- . notification du marché : avril-mai 2019 ;

- calendrier opérationnel indicatif :

- . début de tuilage et des études de conception : avril-mai 2019,
- . début de l'exploitation du site : 1<sup>er</sup> juillet 2019,
- . fin des études de conception : septembre 2020 au plus tard,
- . travaux de réalisation : de décembre 2019 au 30 septembre 2022 au plus tard,
- . MSI et début de la phase d'exploitation de l'UTVE modernisée : 30 septembre 2022,
- . fin du contrat : juin 2027 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les travaux relatifs à la modernisation de l'UTVE de Rillieux la Pape.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme P25 - déchets pour un montant de 18 790 000 € HT, soit 22 548 000 € TTC, en dépenses, à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P25O7272, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 3 100 000 € HT en 2019,
- 13 840 001 € HT en 2020,
- 1 849 999 € HT en 2021.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.**